

## Aide à la formulation d'une demande d'approbation des plans

---

Le présent document est un aide-mémoire rédigé dans le but de rendre plus aisée la formulation de demandes d'approbation de plan soumises à l'OFAC. Un extrait de l'article 27a de l'Ordonnance sur l'infrastructure aéronautique (OSIA; RS 748.131.1), servant de base juridique à ces demandes, est reproduit à la dernière page du présent document. Dans la première partie de celui-ci, nous vous proposons une **matrice d'identification des impacts potentiels sur l'environnement**. Cette matrice sert avant tout à évaluer si le projet prévu est soumis ou non à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE). Elle est également destinée à fournir la preuve que les projets qui ne sont pas soumis à une étude d'impact sur l'environnement (EIE) respectent bien toutes les prescriptions en matière d'environnement. Toutefois, des documents complémentaires pourront être requis en plus de la présente matrice, s'ils sont jugés nécessaires.

La méthodologie de la présente matrice s'inspire de celle de l'EIE. C'est pourquoi des informations détaillées concernant les impacts générés par le projet prévu doivent être présentées pour tous les domaines de l'environnement, et ce pour chaque phase successive de réalisation, c'est-à-dire la situation initiale, la phase de construction et enfin celle de l'exploitation (état final de l'infrastructure aéronautique et de son exploitation). Chaque colonne de la matrice devra donc être dûment remplie. Au besoin, des documents légaux appropriés compléteront la demande d'approbation des plans.

**1. Situation initiale:** cette colonne fait référence à la situation avant la réalisation du projet prévu. De manière générale, les indications fournies ici se limitent à la description de l'état existant dans la zone concernée par le projet de construction. Cependant, pour certains autres domaines (ex: nature et paysage, protection de l'air, bruit, accident majeur) l'installation dans son ensemble ainsi que ses environs immédiats doivent être pris en considération. Les informations contenues dans cette colonne doivent donc rendre compte de l'installation dans son état actuel de fonctionnement.

**2. Etat final de l'infrastructure:** il s'agit ici de présenter de la situation environnementale après la réalisation du projet. Tous les facteurs ambiants résultant de l'exploitation future de l'installation sont à prendre en compte (ex: trafic routier induit, maintenance et entretien d'avions, dégivrage etc.). En sont exceptées les influences relevant purement de l'exploitation aéronautique. Celles-ci seront en effet recensées sous "état final de l'exploitation".

**3. Etat final de l'exploitation:** les conséquences résultant de la modification de l'exploitation sont décrites dans cette colonne. Si le projet n'engendre aucune modification de l'exploitation, cela doit être explicitement mentionné sous la rubrique "Aménagement du territoire" (ligne 1).

Il est parfois possible que les modifications de l'exploitation ne touchent pas les constructions. De telles modifications n'ont donc aucune conséquence sur l'infrastructure (donc absence de "état final de l'infrastructure" à proprement parlé). Cependant, dans ce cas, la colonne appropriée sera tout de même remplie.

**4. Phase de chantier:** les charges particulières sur l'environnement, qui pourraient s'exercer durant la phase de construction, sont recensées et évaluées dans cette colonne. S'il y a lieu, des mesures de protection appropriées devront être prévues.

**5. Appréciation et mesures:** les conséquences du projet sur l'environnement doivent être évaluées pour chaque domaine. Lorsque cela s'avère nécessaire, le requérant doit proposer des mesures de compensation ou de remplacement afin de limiter les conséquences négatives du projet sur l'environnement.

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Description du projet</b>   | Description concise des interventions prévues et de leurs buts.                                    |
| <b>Justification du projet</b> | Conformément à l'art. 27a, al. 1, point b de l'Ordonnance sur l'infrastructure aéronautique (OSIA) |

| <b>Domaines</b>                           | <b>1. Situation initiale</b><br>(Etat actuel: exploitation générale et aéronautique)   | <b>2. Etat final de l'infrastructure</b><br>(Conséquences de la réalisation du projet sur l'infrastructure, exceptées celles purement liées à l'exploitation aéronautique)  | <b>3. Etat final de l'exploitation</b><br>(Conséquences de la réalisation du projet sur l'exploitation aéronautique)   | <b>4. Phase de chantier</b><br>(Conséquences durant les phases de chantier)   | <b>5. Appréciation et mesures</b> |
|---|--|---|--|---|-----------------------------------|
| <b>Aménagement du territoire</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer la situation générale relative à l'aménagement du territoire.</li> <li>- Donner des indications spécifiques concernant la parcelle à bâtir.</li> <li>- Le projet a-t-il déjà été pris en compte dans un protocole de coordination ou dans la fiche par installation du PSIA ? (cf. art. 27a, al. 1, point c, OSIA)</li> </ul>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conséquences du projet sur l'aménagement du territoire.</li> <li>- Une adaptation du périmètre d'aérodrome selon le PSIA est-elle nécessaire?</li> <li>- Le projet va-t-il engendrer une augmentation du trafic routier (adaptation de l'équipement nécessaire)?</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles seront les conséquences de l'exploitation aéronautique sur l'aménagement du territoire, par exemple au travers d'une augmentation du nombre de mouvements, d'un changement des routes de vol (approche et départ), etc?</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles seront les conséquences sur l'aménagement du territoire durant la phase de chantier?</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p>   |                                   |
| <b>Nature et paysage</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner des indications concernant l'état actuel d'occupation de la parcelle à bâtir sollicitée (utilisation actuelle et, le cas échéant, type de végétation; par exemple: prairie, pâturage, haies, arbres).</li> <li>- Le cas échéant, indiquer la qualité du paysage et la qualité des milieux de la flore et/ou de la faune protégés.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conséquences du projet au niveau du domaine Nature et paysage.</li> <li>- Des haies, des arbres, des surfaces, des biotopes seront-ils éliminés et/ou des surfaces seront-elles imperméabilisées? → prévoir des mesures (évent. de remplacement).</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des zones de protection seront-elles particulièrement concernées par l'exploitation aéronautique?</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des valeurs naturelles existantes vont-elles être modifiées ou détruites temporairement ou durablement pendant ou au travers des travaux de construction?</li> <li>- Si oui, lesquelles?</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p>       |                                   |
| <b>Patrimoine, monuments, archéologie</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un bâtiment protégé est-il concerné par le projet ou des sites archéologiques sont-ils présents?</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Que se passera-t-il avec les bâtiments protégés?</li> <li>- Que se passera-t-il en cas de découverte de sites archéologiques?</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p>  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux de construction porteront-ils atteinte à des bâtiments protégés (prendre aussi en considération les dessertes)?</li> <li>- La découverte de sites archéologique est-elle attendue?</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p> |                                   |

| Domaines                   | 1. Situation initiale<br>(Etat actuel: exploitation générale et aéronautique)   | 2. Etat final de l'infrastructure<br>(Conséquences de la réalisation du projet sur l'infrastructure, exceptées celles purement liées à l'exploitation aéronautique)  | 3. Etat final de l'exploitation<br>(Conséquences de la réalisation du projet sur l'exploitation aéronautique)   | 4. Phase de chantier<br>(Conséquences durant les phases de chantier)   | 5. Appréciation et mesures |
|----------------------------|---|--|---|--|----------------------------|
| <b>Forêts</b>              | - Des zones forestières sont-elles concernées par le projet?  | - Au cas où un défrichement est nécessaire, une demande de défrichement (y compris les reboisements de compensation) devra être jointe à la demande de construction.<br><br><u>Evaluation:</u><br><u>Mesures:</u>  |   | - Il faudra éventuellement prévoir une protection des lisières, des arbres isolés, etc., lors des travaux.<br><br><u>Evaluation:</u><br><u>Mesures:</u>  |                            |
| <b>Protection des eaux</b> | - Indiquer les zones de protection des eaux souterraines figurant dans le périmètre du projet<br><br>- Indiquer les eaux de surfaces au cas où elles sont concernées. | - Des dispositions appropriées devront être prises en cas d'atteintes potentielles aux eaux souterraines et/ou aux eaux de surface par l'utilisation de la nouvelle installation (par exemple entretien, dégivrage, avitaillement).<br><br>- Description du système d'évacuation des eaux (plan des canalisations).<br><br><u>Evaluation:</u><br><u>Mesures:</u> | - Existera-t-il une mise en danger des eaux au travers de l'exploitation aéronautique?<br><br><u>Evaluation:</u><br><u>Mesures:</u>   | - Le niveau de la nappe d'eau souterraine devra-t-il être abaissé ou d'autres dispositions concernant la protection des eaux devront-elles être prises?<br><br><u>Evaluation:</u><br><u>Mesures:</u> |                            |
| <b>Chasse et pêche</b>     | - Indications relatives à la chasse et la pêche* (*seulement si des cours d'eau sont concernés).<br><br>- Un passage de gibier est-il connu dans cet espace?          | - Influence des constructions prévues sur la chasse et la pêche.<br><br><u>Evaluation:</u><br><u>Mesures:</u>  | - Influence de l'exploitation aéronautique modifiée sur la chasse et la pêche (par exemple survol de prairies ou d'autres zones sensibles /protégées).<br><br><u>Evaluation:</u><br><u>Mesures:</u> | - Influence des phases de chantier sur la chasse et la pêche.<br><br><u>Evaluation:</u><br><u>Mesures:</u>   |                            |

| <b>Domaines</b>                    | <b>1. Situation initiale</b><br>(Etat actuel: exploitation générale et aéronautique)  | <b>2. Etat final de l'infrastructure</b><br>(Conséquences de la réalisation du projet sur l'infrastructure, exceptées celles purement liées à l'exploitation aéronautique)  | <b>3. Etat final de l'exploitation</b><br>(Conséquences de la réalisation du projet sur l'exploitation aéronautique)   | <b>4. Phase de chantier</b><br>(Conséquences durant les phases de chantier)  | <b>5. Appréciation et mesures</b> |
|------------------------------------|---|---|--|--|-----------------------------------|
| <b>Protection de l'air</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire l'état de la charge en polluants selon l'usage des constructions, de l'exploitation aérienne et du trafic terrestre.</li> <li>- Se trouve-t-on dans une zone ayant un plan de mesures visant la protection de l'air?</li> </ul>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conséquences selon l'utilisation des bâtiments (chauffage, atelier de maintenance etc.) et l'exploitation de la nouvelle construction (par exemple si elle induit un surplus de trafic).</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer le surplus de charge polluante provenant de l'éventuelle modification de l'exploitation aérienne.</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer la charge polluante pendant les travaux, induite par la construction et le trafic de chantier.</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p>                             |                                   |
| <b>Bruit et vibrations</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire l'état de la charge sonore et en vibrations (éventuellement par rapport au cadastre d'exposition au bruit).</li> <li>- Si besoin est, il convient aussi de prendre en compte les routes et industries et le cas échéant d'autres bruits et vibrations.</li> </ul>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer les conséquences du bruit engendré par le projet et son utilisation (sans le bruit dû à l'exploitation aéronautique).</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer le surplus de charge sonore provenant de l'éventuelle modification de l'exploitation aéronautique.</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer la charge sonore et en vibrations due aux travaux de construction et au trafic de chantier (éventuellement de nuit aussi).</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p> |                                   |
| <b>Rayonnements (non ionisant)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer les sources de rayonnement non ionisant existantes.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire les conséquences de nouvelles sources de rayonnement non ionisant.</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p>   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer les éventuelles sources de rayonnement non ionisant pendant les travaux (provisoires).</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p>                                     |                                   |
| <b>Déchets et substances</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas d'entreposage, respectivement d'accumulation de marchandises et de matières dangereuses en rapport avec l'entretien des avions: nommer et quantifier les matières.</li> <li>- Indiquer les installations de carburant existantes concernées par le projet.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer les quantités, l'entreposage et la gestion des marchandises, matières et substances dangereuses ainsi que des déchets.</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer les éventuelles conséquences provenant de la modification de l'exploitation aéronautique.</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accumulation, traitement et gestion des déchets de construction.</li> </ul> <p><u>Evaluation:</u></p> <p><u>Mesures:</u></p>  |                                   |

| Domaines                                  | 1. Situation initiale<br>(Etat actuel: exploitation générale et aéronautique)   | 2. Etat final de l'infrastructure<br>(Conséquences de la réalisation du projet sur l'infrastructure, exceptées celles purement liées à l'exploitation aéronautique) | 3. Etat final de l'exploitation<br>(Conséquences de la réalisation du projet sur l'exploitation aéronautique)                      | 4. Phase de chantier<br>(Conséquences durant les phases de chantier)  | 5. Appréciation et mesures |
|---|---|---|--|---|----------------------------|
| <b>Protection des sols et agriculture</b> | - Indiquer si le sol du lieu de construction est /a été pollué (surfaces suspectes).  | - Indiquer la perte de surfaces organiques (m <sup>2</sup> et qualité).<br><u>Evaluation:</u><br><u>Mesures:</u>  | - Indiquer le risque de pollution/contamination provenant de l'exploitation aéronautique.<br><u>Evaluation:</u><br><u>Mesures:</u> | - Indiquer les mesures visant à prévenir la pollution du sol.<br>- Traitement du sol pollué.<br>- Qu'advient-il de la terre végétale et des matériaux d'excavation (indiquer leur quantité)?<br><u>Evaluation:</u><br><u>Mesures:</u> |                            |
| <b>Accidents majeurs</b>                  | - L'installation est-elle assujettie à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) en raison des matières entreposées et de leur quantité? | - L'installation sera-t-elle assujettie à l'OPAM après la réalisation du projet?<br><u>Evaluation:</u><br><u>Mesures:</u>   | - Existe-t-il des risques d'accidents majeurs provenant de l'exploitation aéronautique?<br><u>Evaluation:</u>                      | - Existe-t-il des risques particuliers d'accidents majeurs durant la phase de chantier?<br><u>Evaluation:</u><br><u>Mesures:</u>  |                            |
| <b>Sites contaminés</b>                   | - Le lieu de construction est-il répertorié au cadastre des sites contaminés?   | - Une surveillance du site doit-elle être maintenue (un assainissement a-t-il eu lieu)?<br><u>Evaluation:</u><br><u>Mesures:</u>                                    |  | - Le site doit-il subir un assainissement lors des travaux de construction?<br><u>Evaluation:</u><br><u>Mesures:</u>  |                            |

|   |   |
|---|---|
| <b>Conséquences du projet sur l'exploitation aéronautique</b> | Conformément à l'art. 27a, al. 1, point f, OSIA |
|---|---|

|  |   |
|--|---|
| <b>Modifications du règlement d'exploitation</b> | Conformément à l'art. 27a, al. 1, point g, OSIA |
|--|---|

**Remarque:** La demande doit être formellement déposée par l'exploitant de l'aérodrome (art. 27a, al. 3, OSIA)

## Base juridique (extrait)

### Art. 27a OSIA Demande

<sup>1</sup> La demande d'approbation des plans, accompagnée des documents nécessaires, doit être adressée à l'autorité compétente selon le nombre d'exemplaires requis. La demande doit notamment comprendre:

- a. le projet de construction et tous les documents qui, selon l'usage local, sont nécessaires à son évaluation; les prescriptions cantonales concernant la présentation des demandes de construction peuvent être prises en considération dans la mesure où elles sont compatibles avec les particularités de l'installation d'aérodrome;
- b. la justification du projet;
- c. les données concernant la coordination du projet avec les exigences de l'aménagement du territoire;
- d. pour les projets soumis à l'étude d'impact sur l'environnement, le rapport d'impact correspondant et, pour les autres projets, la preuve que les prescriptions sur la protection de l'environnement sont respectées;
- e. les données indiquant la façon dont les exigences découlant d'autres dispositions fédérales et cantonales sont remplies;
- f. les données concernant les effets du projet sur l'exploitation de l'aérodrome;
- g. les modifications éventuelles du règlement d'exploitation qui sont en relation avec le projet;
- h. la justification selon laquelle il serait possible de renoncer au marquage sur le terrain.

### Liens vers les lois et ordonnances concernées :

Loi fédérale sur l'aviation (LA; RS 748.0) [http://bk.admin.ch/ch/f/rs/c748\\_0.html](http://bk.admin.ch/ch/f/rs/c748_0.html)

Ordonnance sur l'infrastructure aéronautique (OSIA; RS 748.131.1) [http://www.bk.admin.ch/ch/f/rs/748\\_131\\_1/index.html](http://www.bk.admin.ch/ch/f/rs/748_131_1/index.html)